

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 24 juin 2022

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Katy COSQUER
- Jean-Philippe SEGUIN
- Maxime LE LEPVRIER
- Catherine LE PROVOST
- Laurence GUEGAN
- Kevin LE COENT

Absent :

- Claudine CAUMONT
- Emmanuelle MARESCA

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

1- Enquête publique Thomas HERVE de Saint Connan

Demande d'augmentation des effectifs d'un élevage avicole pour 60000 emplacements.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

2- Participation fonds d'aide aux jeunes du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental soutient l'action des missions locales et consacre un effort important au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes.

A ce titre, une participation est demandée aux collectivités à hauteur de 0.40 € par habitant.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

3- Révision des loyers

Révision des loyers au 1^{er} juillet de chaque année.

Au 1^{er} juillet 2022, l'augmentation est normalement de 2.48 % (taux fixé par l'Etat).

Vu la conjoncture actuelle, le conseil municipal décide de ne pas appliquer l'augmentation au titre de la révision des loyers.

4- Questions diverses : Actualités CCKB et communales

Actualités CCKB :

Mutualisation du matériel entre les communes au sein du CCKB

Attribution de subventions à des commerçants, agriculteurs, artisans (aide à l'installation 2000 €)

Questions diverses :

Afin de répondre aux normes de la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales, le conseil municipal décide de choisir les modalités suivantes de publicité des actes réglementaires et décisions :

- Publicité par affichage
- Publicité par publication papier

Compte tenu de la reprise des locations de la salle des fêtes, le conseil municipal a validé l'augmentation du temps de travail à 32h / semaine pour Michelle LOTOUT, adjointe technique territorial de 2^{ème} classe.

Il a été décidé d'augmenter également le temps de travail à 32h / semaine d'Elodie BUGUELLOU, adjointe technique territorial, pour le ménage des divers locaux communaux.

La commune du Vieux Bourg va nous verser 500 € pour nous remercier d'avoir prêté le terrain et les vestiaires du foot pour le 1^{er} semestre 2022.